

L'Attaché de Presse au Service d'Information de la Société des Nations, W. Martin, au Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess

Copie
L WM/ED

Londres, 3 mars 1920

Avant la dernière session du Conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail, vous avez bien voulu me demander mon avis au sujet de l'opportunité de poser à ce conseil la question du siège du Bureau International du Travail. M. Rüfenacht, de son côté m'a consulté sur le même sujet à diverses reprises pendant son séjour à Paris. Il lui avait semblé, à lui et à moi, que la question n'était pas mûre et qu'il n'y avait pas lieu de faire une proposition ferme.

Je tiens maintenant à vous mettre au courant du développement nouveau de la situation afin de vous permettre de prendre vos décisions en conséquence.

Les chefs de l'Organisation du Bureau du Travail désirent en installer le siège à Genève aussi vite que possible. S'il ne dépendait que d'eux, ils prendraient dès maintenant, sans attendre le résultat du référendum, les mesures préparatoires nécessaires; mais comme le Traité de Paix prévoit que le Bureau du Travail aura son siège au siège de la Société des Nations, ils sont obligés de s'entendre avec le Secrétaire général de la Société des Nations. Celui-ci, pour diverses raisons préfère ajourner tous préparatifs jusqu'après le vote populaire. Les installations matérielles prendront certainement un temps assez long: il se pourrait que la venue de la Société des Nations en soit sérieusement retardée. Or dans le monde entier, les ouvriers marquent de l'impatience à sentir le Bureau du Travail dans un pays allié, l'Allemagne faisant partie de cette organisation internationale et étant représentée au Conseil administratif. Les syndicats ouvriers, même en France, marquent un vif désir de voir le Bureau installé en pays neutre: la situation nous est donc très favorable. Dans ces conditions, il me paraît extrêmement opportun — et je puis vous dire à titre tout à fait personnel que c'est également l'avis du Président du Conseil d'administration et du Directeur du Bureau — que votre délégué au Conseil d'administration pose nettement et franchement la question du siège, et qu'il fasse la proposition ferme de commencer dès maintenant les préparatifs d'installation, notamment les réparations immobilières et les commandes d'ameublement; il aura certainement l'oreille du Conseil d'administration qui est presque tout entier acquis à ces vues, et sa proposition sera agréable à M. Albert Thomas et à M. Arthur Fontaine, parce qu'elle fortifiera leur position dans les discussions qu'ils ont avec le Secrétaire général. Je ne vois dans cette question que des avantages et aucun inconvénient à prendre une initiative. J'ajoute que la situation serait meilleure encore si votre délégué pouvait annoncer que le Gouvernement fédéral est disposé à faciliter l'installation du Bureau, notamment au point de vue de l'ameublement, qui cause quelque souci, et surtout en assurant des logements si besoin aux membres du Secrétariat. Je crois également que, dans la mesure compatible avec les nécessités de la campagne

5 MARS 1920

549

électorale, il serait préférable que la presse ne se montrât pas pessimiste sur le résultat du vote, toute manifestation de doute ayant pour effet de paralyser les mesures préparatoires et de retarder peut-être de plusieurs mois notre installation définitive.

Il va sans dire, M. le Président, que je reste à votre disposition dans toute la mesure où vous croirez devoir user de moi et [...]